



Dans une tribune en date du 14 avril 2020, la députée LREM de la Dordogne, Jacqueline Dubois, souligne qu'elle "participe à des échanges avec des parlementaires de la majorité pour recueillir des informations, informer de problématiques, obtenir des réponses par messages ou échanges directs lors de réunions en visio-conférence avec des ministres". Elle a notamment "écrit ou cosigné de nombreux courriers électroniques pour relayer les difficultés dans les domaines de l'agriculture, l'industrie, le commerce, le tourisme..."

Lettre intégrale.

JACQUELINE DUBOIS
DÉPUTÉE DE DORDOGNE

Sarlat La Canéda, le 14 avril 2020

TRIBUNE

"Huit semaines et plus encore

La crise sanitaire a imposé des contraintes, des interdictions, des obligations. Depuis le 17 mars 2020, soit 4 semaines, les Français vivent un temps particulier, un temps comme suspendu, à la fois dense et distendu, inquiétant, immobile mais porteur de réaménagements, de solidarités inédites, de possibles... Chacun a dû réorganiser sa vie et expérimente quelque chose de différent, d'unique et de très personnel. Ce chaos immobile où les repères habituels sont bouleversés, nous appelle à découvrir ou redécouvrir des valeurs, faire un retour en arrière, se projeter en avant, réfléchir au sens de la vie et à ce que demain devrait être.

Nos pensées vont avant tout aux malades, à leurs souffrances, ainsi qu'à leurs proches rongés par l'inquiétude. Notre admiration sans borne et notre reconnaissance vont aux soignants dont le rôle de premier plan témoigne de leur dévouement comme de leur courage. Le confinement impensable hier, est indispensable aujourd'hui pour contenir la propagation d'une maladie inédite dont la gravité, quand elle survient, dure plusieurs semaines et peut conduire à la mort. Son efficacité sur le plan sanitaire s'accompagne d'une déstabilisation majeure du fonctionnement de l'ensemble de l'activité humaine et économique. Les différentes et importantes mesures d'accompagnement prises par le gouvernement permettent d'atténuer les conséquences de cet arrêt brutal. Si pour de nombreux secteurs la reprise sera difficile, pour certains elle sera peut-être impossible. Il s'agit de limiter la casse au maximum. C'est une préoccupation majeure.

Un rôle d'interface. Depuis 4 semaines, le mandat des députés s'exerce de manière différente mais non moins intense. Si l'Assemblée nationale a dû fermer ses portes puis les ouvrir à seulement un petit nombre de parlementaires de chaque groupe politique représentant les autres, le travail parlementaire n'a pas été interrompu. D'abord, avec les lois d'urgence sanitaire, puis avec les questions au gouvernement et le travail de chaque commission parlementaire pour appuyer, dans ses domaines d'action, la mission d'information sur la situation d'urgence sanitaire. Les réunions se font en visio-conférence plusieurs fois par semaine avec des parlementaires des différents groupes politiques. Mon rôle est d'être une interface entre la population et le gouvernement. Quotidiennement, je participe à des échanges avec des parlementaires de la majorité pour recueillir des informations, informer de problématiques, obtenir des réponses par messages ou échanges directs lors de réunions en visio-conférence avec des ministres. J'ai écrit ou cosigné de nombreux courriers électroniques pour relayer les difficultés de nos concitoyens dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'industrie, le commerce, le tourisme... Je reste aussi très attentive à la situation du secteur médico-social et particulièrement celle des EHPAD de notre circonscription. J'ai contribué à alerter sur les risques de faillites des petites entreprises et la nécessité d'abaisser à 50% la perte de revenus au mois de mars pour accéder au fonds de solidarité, sur le comportement de certaines banques face aux demandes de prêt, la demande de participation du secteur assurantiel, les difficultés majeures du secteur touristique avec demande d'annulation de charges, la baisse de production et de prix payé aux producteurs de lait avec des demandes de soutien, le besoin d'autorisation de vente de plants potagers et horticoles, la situation de précarité des journalistes pigistes, les difficultés financières et alimentaires de certaines familles suite aux fermetures des cantines... J'ai dû intervenir pour faciliter le retour de Français bloqués à l'étranger. Je suis en lien régulier avec mes collègues de Dordogne, les élus locaux, le préfet, les instances consulaires.

En parallèle, mes assistants parlementaires contribuent à garder le lien avec la circonscription et relayer les informations auprès des professionnels ou des particuliers, par téléphone, par

mail, par les réseaux sociaux. Nous avons ainsi collecté des surblouses et du voile d'hivernage pour que des coutières bénévoles puissent en confectionner. La mise à jour quotidienne des mesures COVID-19 sur la page dédiée de mon site internet www.jacqueline-dubois.fr vise à faciliter la recherche d'information pour les Périgourdins.

Emmanuel Macron annonce la fin de confinement pour le 11 mai. Quelles qu'aient été les défaillances - Le président de la République a reconnu que la France avait manqué de préparation - la mobilisation exceptionnelle et la coordination des acteurs de santé ont permis de faire face et tenir malgré l'ampleur de la crise sanitaire en doublant le nombre de lits de réanimation et en organisant des transferts médicaux de façon inédite. Le pays a tenu aussi grâce à ceux qui ont assuré la continuité des approvisionnements, de l'enseignement et la poursuite de l'activité économique quand elle était possible. Les Français respectent le confinement et les gestes barrières mais l'épidémie est toujours là et un retour à la normale n'est pas envisageable dans l'immédiat. Pour quatre semaines de fermeture, le défi économique est immense. Avec quatre semaines supplémentaires, il devient gigantesque. La reprise de l'activité de nombreuses entreprises sera difficile. Dans le Sarladais, le principal carburant économique est le tourisme. L'impact est d'autant plus important pour les cafés, les restaurants, les hébergements que les rassemblements en particulier culturels resteront interdits au moins deux mois supplémentaires, ce qui rend le défi titanesque. Il faut apporter un soutien massif à tout le secteur touristique et l'ensemble des actifs qui en vivent. Emmanuel Macron a annoncé que des mesures spécifiques seraient prises. J'y serai particulièrement attentive avec les autres membres du groupe parlementaire dédié aux activités touristiques. Lors de notre précédente réunion le 4 avril nous avons évoqué la possibilité d'une année blanche en matière de prélèvements. Elle paraît désormais indispensable. Ecoute et disponibilité seront une priorité pour mes assistants parlementaires et moi-même afin de répertorier les difficultés et besoins ainsi qu'apporter tout le soutien possible aux Périgourdins impactés professionnellement par ces restrictions.

L'annonce de la réouverture progressive des écoles, collèges et lycées à partir du 11 mai semble à la fois soulager et inquiéter les parents. Un travail de concertation sera mené pendant les 4 semaines à venir afin que tout soit préparé pour un retour dans de bonnes conditions sanitaires assurant la sécurité des élèves comme des équipes éducatives. C'est une des missions de contrôle de la commission parlementaire des Affaires culturelles et de l'Education. Le moment est difficile, mais nous avons tous un rôle à jouer. Je crois beaucoup aux valeurs de solidarité qui animent l'humanité lorsqu'elle est confrontée à une situation exceptionnelle. C'est avec calme, dans un contexte certainement très anxiogène, que nous devons faire face à une situation inédite, ce tsunami sanitaire et économique.

Protégez-vous et protégez les autres en continuant à respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation".

JACQUELINE DUBOIS
DEPUTEE DE DORDOGNE

Dans un communiqué en date du 27 mars 2020, la députée Jacqueline Dubois lance un appel à la mobilisation auprès des collectivités et entreprises disposant d'équipements de protection individuelle...

"La crise sanitaire à laquelle nous faisons face nécessite une mobilisation exceptionnelle. Après avoir contacté la plupart des EHPAD et des structures hospitalières de la 4e circonscription de la Dordogne, il est apparu que les besoins en équipements de protection de nos personnels soignants demeurent importants. Pour mobiliser le plus grand nombre sur cet enjeu, j'ai souhaité que mon équipe sollicite des entreprises de notre département qui pourraient disposer de masques et surblouses qui ne sont pas nécessaires au bon fonctionnement de leur activité.

Immédiatement, plusieurs entreprises comme Euralis-Rougié à Sarlat, les Foies gras Delmond à Saint-Laurent sur Manoire ou encore Fromarsac à Marsac-sur-l'Isle ont répondu présent. Certaines comme la Sobeval à Boulazac ou les Volailles du Périgord à Terrasson s'étaient déjà engagées dans cette démarche. Je les en remercie vivement.

Je sais que de nombreuses autres entreprises et des collectivités sont susceptibles de disposer d'équipements de protection individuels (masques, surblouses, combinaisons...). Même en petite quantité, ils pourraient être d'une aide précieuse à nos hôpitaux, à nos EHPAD et aux médecins et infirmiers libéraux. J'en appelle à tous ceux qui disposeraient de tels équipements à nous contacter ou à les remettre aux établissements ou aux professionnels de santé. En ces temps difficiles, l'engagement de chacun est important. Je sais pouvoir compter sur toutes les bonnes volontés.

Le 19 mars 2020. En raison de cette période difficile de confinement, nous diffusons les messages de soutien... Ici, la lettre de la députée Jacqueline Dubois :

"Chers concitoyens, cette période très particulière appelle solidarité, unité et respect strict des consignes. Notre pays doit lutter contre la propagation de l'épidémie avec efficacité tout en préservant au maximum le fonctionnement de l'économie dont l'activité doit être encouragée lorsque c'est possible.

Afin de limiter la propagation de l'épidémie de Coronavirus en France, le Président de la République a annoncé un certain nombre de mesures de confinement qu'il est indispensable de respecter.

Vous ne pouvez vous déplacer qu'en possession d'une attestation dérogatoire de déplacement.

La crise sanitaire que nous traversons s'accompagne de mesures de soutien aux entreprises, aux salariés, aux indépendants, aux associations, aux personnes en situation de handicap, etc... Le confinement doit être respecté sans pour autant entraver l'activité économique.

Un article dédié à ces mesures publié sur mon site internet est régulièrement mis à jour. Il est consultable sur <https://jacqueline-dubois.fr/députée-dordogne/covid-19-quelles-mesures-daccompagnement/>. Je continuerai à vous tenir informés de l'ensemble des dispositions prises dans ce contexte sanitaire particulier.

Dans le cadre de cette lutte contre la propagation du COVID19 et par respect des mesures visant à réduire contacts et déplacements au strict minimum, la permanence de Sarlat et les permanences délocalisées au Bugue, à Boulazac, à Terrasson, à Belvès, à Villefranche du Périgord et à Vergt sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Mes collaborateurs et moi-même restons joignables par mail jacqueline.dubois@assemblee-nationale.fr et jacquelinedubois24@gmail.com (pour la circonscription) et par téléphone, auprès de Victoria Jolly (Paris) : 06 73 49 58 24 ; Rémi Rozie (Dordogne) : 06 87 54 96 67 ; et Cécile DULON (Dordogne) : 06 49 34 23 30.

Restez chez vous, prenez soin de vous, prenez des nouvelles de vos proches.

En vous remerciant",

Jacqueline DUBOIS
Députée 4ème circonscription DORDOGNE

Le 15 novembre 2018. Un communiqué de Jacqueline Dubois, députée LREM de la 4e circonscription de la Dordogne (Terrasson-Sarlac) :

"Quelles avancées sociales pour vous en 2019 ?

Le budget 2019 de la Sécurité sociale est actuellement en débat au Parlement. Cette année comme l'an dernier, deux logiques guident les choix du gouvernement et de la majorité : favoriser l'emploi et ne laisser personne sur le bord du chemin. L'ambition est claire : tout faire pour que le travail paye, qu'il émancipe et qu'il protège car il constitue la meilleure des protections sociales, et garantit la solidité de notre système de santé et de retraites. Comme il est tout aussi prioritaire de protéger efficacement ceux qui sont les plus fragiles, et les plus éloignés de l'emploi, le budget va conforter les aides et les services qui font vraiment la différence au quotidien et qui répondent aux besoins :

- Suppression des charges salariales sur les heures supplémentaires, soit 11% de plus par heure travaillée. Cela peut représenter un gain de 200€/an pour un salarié au SMIC.

- Crédit d'impôt sur les services à la personne pour le remboursement de plus de 2 milliards d'aide à la personne aux retraités modestes.

- Création d'une complémentaire santé pour moins de 1€/jour. Elle est destinée aux 3 millions de personnes qui touchent moins de 1000€/mois. Pour un couple de retraités modestes, ce sera une économie de 600€/an. Pour une famille monoparentale avec 3 enfants, le gain de pouvoir d'achat sera de 700 €/an.

- Des prestations sociales augmentées, et pour tout le monde : allocations familiales, de solidarité ou pensions de retraites. Pour le minimum vieillesse (ASPA), une augmentation de 30€ en janvier 2019 après celle de 35€ en mai 2018, pour atteindre 903 € par mois en 2020

pour une personne seule, et 1.402 € pour un couple.

- L'allocation adulte handicapé gagnera 40 €/mois en 2019 après une hausse de 50 €/mois en novembre 2018.

- Le congé maternité des travailleuses indépendantes et des exploitantes agricoles sera prolongé et porté désormais à 8 semaines d'arrêt minimal. Droit à un congé paternité pour les pères d'enfants hospitalisés dès la naissance. Pour les familles ayant un enfant en situation de handicap, le complément de mode de garde augmente de 140 €/mois. Et pour toutes les familles accompagnées d'un assistant maternel, le complément de mode de garde à taux plein est prolongé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, et non plus en fonction de l'âge soit une aide de 234 €/mois.

Le « zéro reste à charge » sur les lunettes, les soins dentaires et les appareils auditifs, promesse d'Emmanuel Macron, sera mis en œuvre en 3 fois et cela n'occasionnera pas d'augmentation des tarifs des complémentaires santé parce que l'assurance maladie va prendre en charge les trois quarts des dépenses générées par ce « 100% Santé »... Dès l'an prochain, le coût d'un appareil auditif sera diminué de 200 euros.

Poursuite de la baisse de la taxe d'habitation. Diminuée de 30% en 2018, elle sera à nouveau réduite de 35% l'an prochain. Quant au chèque énergie, il passera de 150 € à 200 € et concernera davantage de foyers, notamment les personnes imposables mais disposants de faibles revenus. Ces mesures sont la marque d'une constance dans l'action du gouvernement et de la majorité en faveur de l'émancipation et l'accompagnement des plus fragiles, un engagement concret que l'on retrouve aussi dans les nombreuses mesures du *Plan pauvreté*.

- Photo d'archives : Jacqueline Dubois, députée de la Dordogne

Le 13 septembre 2017. *Chrystelle Gardette, référente de LREM (La République en Marche) en Dordogne, nous adresse ce communiqué :*

"Transformons la France et débloquons l'emploi".

"Avec plus de 6 millions de chômeurs, toutes catégories confondues, personne ne peut

prétendre que le fonctionnement de notre économie soit satisfaisant. En Dordogne, nous avons le taux de chômage le plus élevé de la Nouvelle-Aquitaine et la plus forte progression du chômage entre 2008 et 2014. Oui, il faut réformer le droit du travail, fluidifier et réellement sécuriser les parcours des salariés, simplifier le quotidien des entreprises".

"C'est un des engagements forts du Président de La République. C'est une promesse qui est tenue avec la loi de renforcement du dialogue social. Avec les dispositions de cette loi, essentiellement destinée aux petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois : les représentants du personnel et les employeurs vont pouvoir décider ensemble des règles de la vie quotidienne de leur entreprise ; la création d'une seule instance au sein de l'entreprise rendra plus lisible la représentation syndicale ; les représentants, mieux formés, pourront pleinement jouer leur rôle d'animation du dialogue social ; les entreprises pourront recourir plus facilement au télétravail et des CDI de chantier seront créés dans de nouveaux secteurs économiques ; les indemnités vont être augmentées de 25% dès maintenant et le barème obligatoire aux prud'hommes va sécuriser les salariés et les employeurs ; dans les entreprises de moins de 50 salariés, un élu du personnel pourra désormais négocier sur tous les sujets ; dans les entreprises de moins de 20 salariés, la possibilité est offerte de négocier avec tous les salariés".

"La Dordogne va bénéficier à plein de ces nouvelles règles, car notre tissu économique est d'abord constitué de TPE et de PME. Dans notre département, 70% des entreprises n'ont pas de salariés, et 25% en ont moins de 10. Cette loi est le premier acte d'une lutte contre le chômage de masse. En poursuivant cette méthode de concertation, la majorité présidentielle va faire en sorte que le travail paie mieux, en diminuant le montant des cotisations sociales payées par tous les travailleurs. Dès 2018, les salariés au SMIC percevront 258 euros nets de plus par an. La protection chômage deviendra universelle, offrant ainsi de nouveaux droits aux agriculteurs, artisans, commerçants, entrepreneurs, indépendants... Ensuite, 15 milliards d'euros vont être engagés pour la formation professionnelle et l'apprentissage et en particuliers chez les jeunes et les plus éloignés de l'emploi. Là encore, notre département est en première ligne, car en Dordogne plus de 13.000 personnes perçoivent le revenu minimum. Enfin, le système de retraite sera plus juste : les règles du calcul des pensions seront les mêmes pour tous".

"La République En Marche Dordogne se félicite, tant de la méthode de concertation que du texte de loi. Il s'agit d'une première étape qui permettra de transformer durablement la France et de débloquent l'emploi".

Communiqué de LREM

